



credit a la consommation y a t il prescription

Par **malika59**, le **01/09/2009** à **17:34**

ayant eu des soucis financiers en 98 j ai été durant 1 an sans logement à ce jour finaref me réclame un impaye de crédit datant de 1999 et ils me disent qu il est passé au contentieux en 2002 je n ai pas été informé à l époque n ayant pas de domicile fixe. Ils m on informé ce jour par téléphone et menacé de m envoyer l huissier. Le peuvent t il et n y a il pas prescription ? Merci de vos réponse

Par **betty0104**, le **03/09/2009** à **23:10**

Bonjour,

Je viens vous tranquiliser, en effet, cette société de crédit ne peut rien contre vous, il aurait fallu qu'ils intentent une action au Tribunal dans les deux ans qui suivent le dernier de vos versements .

Tout ce qu'ils font, c'est de l'intimidation ! alors n'ayez pas de craintes et ne répondez surtout pas à leurs messages !

Vous pouvez dormir tranquille , bien à vous et courage .

Par **malika59**, le **03/09/2009** à **23:15**

merci de votre reponse vous me rassurez car ils sont vraiment virulents et insultants au telephone encore merci

Par **betty0104**, le **03/09/2009** à **23:43**

Bonsoir ,

Encore un petit message: lorsque vous avez ces personnages au bout du fil, vous raccrochez sans rien dire, ils finiront par se lasser!

Ce qu'ils cherchent, c'est le moyen de vous faire craquer ...

Alors comme vous êtes forte vous ne leur donnerez pas cette joie !

Bonne soirée.